

Province de Québec  
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-765**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion extraordinaire du 20 décembre 2022 le Règlement numéro R2022-765. Le présent règlement a pour objectif l'adoption du budget de l'exercice financier 2023, l'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des compensations sur certains immeubles, des taux des différentes taxes spéciales, des modalités de paiement des taxes et compensations, du taux d'intérêt et pénalité sur les comptes passés dus.

**QUE** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



---

François Bouchard  
Directeur général et trésorier

Le 21 décembre 2022